

Le service international d'émigration

Autor(en): **Pittet, Jeanne**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 249

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... . 8.—
Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, . 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: A relire au début de l'année nouvelle. — Le service international d'émigration: J. PITTET. — Carrières féminines: la formation professionnelle pratique et technique des tailleuses en Suisse. — De ci, de là... — Un peu d'histoire de l'éducation féminine: M. EVARD. — Notre bibliothèque. — A travers les Sociétés féminines. — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton*: Quatre silhouettes de femmes: V. DELACHAUX. — *Illustration*: Emigrantes débarquant au Canada. — Table des matières.

Pour l'An qui commence !

Les meilleurs souhaits du **Mouvement Féministe** à ses abonnés, à ses lecteurs et à ses collaborateurs.

Avis important

Nous rappelons à tous nos abonnés de Suisse qu'ils peuvent verser le montant de leur abonnement pour 1927 à notre compte de chèques postaux N° I. 943, et cela dans tous les bureaux de poste. Nous les prions instamment d'utiliser ce mode de paiement qui est le plus pratique pour eux comme le plus simple pour nous. (Prix de l'abonnement pour une année 5 fr. Prix de revient de l'abonnement pour une année: 6 fr.)

Nous saisissons cette occasion pour remercier très vivement tous ceux qui ont déjà bien voulu, en réglant le montant de leur abonnement, se souvenir de cette différence entre le prix de revient et le prix officiel de l'abonnement, ainsi que ceux qui ont pensé à adjoindre à leur versement les 5 centimes de taxe que nous coûte celui-ci.

Pour nos abonnés de l'étranger, le meilleur mode de paiement est le mandat postal international. (Prix de l'abonnement: 8 fr. argent suisse.)

Que l'avenir ne te trouble pas; tu l'aborderas, s'il le faut, portant dans tout ce qu'il te réserve cette même raison qui t'éclaire sur les choses du moment.

MARC-AURÈLE.

Par-dessus tout, aie du respect pour toi-même.

PYTHAGORE.

Le Service international d'Emigration

Encore une œuvre internationale, constatons-nous avec joie! Ne semble-t-il pas, en effet, que, plus on travaillera internationalement, plus le danger de guerre diminuera?

Il s'agit ici du Service international d'Emigration, une œuvre qui rend d'inappréciables services à des femmes et à des enfants surtout, et qui est principalement dirigée et conduite par des femmes.

Autrefois, les gens passaient assez facilement d'un pays dans un autre, et généralement sans qu'il en résultât de complications. Actuellement, il n'en va plus de même. Chaque émigrant doit posséder un passeport, et n'en a pas qui veut. Ce sont les gouvernements qui décident à qui il en sera accordé. Puis, les pays de transit, c'est-à-dire ceux par lesquels les émigrants doivent passer pour se rendre à destination, n'accordent qu'un temps limité pour traverser leur territoire et sous certaines conditions; enfin, les pays de destination n'admettent qu'un certain nombre d'émigrants. Cependant, la surpopulation, le chômage, les misérables conditions économiques obligent beaucoup de gens à émigrer, tandis que ces mêmes raisons sont la cause de mesures restrictives dont les conséquences sont souvent désastreuses. Des familles se voient séparées pendant des mois et même des années, des réfugiés, dans l'impossibilité de retourner dans leur propre pays, sont refusés à toutes les

A relire au début de l'année nouvelle

Tu supportes des injustices, console-toi; le vrai malheur c'est d'en commettre.

DÉMOCRITE.

En toute chose, fais ce qui dépend de toi, et pour le reste, demeure ferme et tranquille.

ÉPICTÈTE.

frontières; des femmes, ayant perdu leur propre nationalité par le mariage sans recevoir celle de leur mari, se trouvent temporairement n'appartenir à aucun pays; des enfants, abandonnés ou séparés de leurs gardiens naturels, échappent à toutes les lois et ne sont protégés par aucun Etat, d'où un grand danger de démoralisation. Ces cas et bien d'autres encore se présentent



Emigrantes débarquant au Canada

à chaque instant, et cela souvent des mois et des années après l'émigration, dont ils sont pourtant la conséquence directe. En voici quelques exemples choisis dans le rapport présenté au premier Congrès international de l'Enfant.

L'histoire de cette fillette de 13 ans s'est reproduite bien des fois: sa mère mourut, la laissant à la garde de voisins; son père était aux Etats-Unis en état de prendre soin d'elle, et désireux de lui donner une meilleure éducation que celle qu'elle pouvait recevoir dans son village. Mais les conditions économiques dont s'inspirait la loi d'émigration de son pays l'empêchèrent d'obtenir pour elle un passeport qui lui permette de demander le visa des Etats-Unis. — Le cas de cette autre est typique: quand ses parents partirent pour l'Amérique, ils la laissèrent chez des amis. Plus tard, le père se fit naturaliser là-bas et voulut faire venir sa fille, alors âgée de 15 ans; mais l'organisation, à laquelle on s'adressa pour faciliter le voyage, découvrit que, depuis des années, l'argent destiné à l'entretien de la fillette était employé à d'autres buts par les personnes qui s'étaient chargées d'elle, et qui la faisaient travailler pour leur compte. C'était un petit être inculte, presque sans vêtements, sans souliers et si négligé et maltraité, que la police avait eu plusieurs fois à intervenir. — Une femme, elle, avait quatre petits enfants, dont trois d'un premier mari. Le père du quatrième, naturalisé Américain, désirait faire venir sa femme et ses enfants dans le nouveau foyer qu'il avait préparé pour eux. Après avoir vendu la petite ferme dans laquelle elle vivait, la famille arriva au chef-lieu, où il lui fallait remplir les formalités nécessaires pour partir, et c'est seulement alors qu'on découvrit que trois de ces enfants n'étaient pas du père naturalisé, et, par conséquent, qu'ils ne pouvaient obtenir de visa privilégié, comme ceux que l'on donne dans ces cas! L'obtention d'un visa ordinaire dans le contingent régulier de leur pays retarde de plusieurs années leur départ pour les Etats-Unis! — Et ainsi de suite...

C'est afin de remédier à ce triste état de choses que le Service international d'Emigration a été fondé. Selon les derniers rapports publiés, cette œuvre, dont le quartier général est à Genève, et dont la directrice internationale est Miss Ruth Larned, compte déjà 9 bureaux dans 7 pays différents et des correspondants dans plusieurs autres. Durant les quelques années de son existence, le Service d'Emigration s'est déjà occupé de 14.988 cas. C'est dire à quel point il est indispensable. Et chacun de ces cas représente une enquête et des recherches dans deux ou plusieurs pays.

Le travail des différents bureaux consiste à procurer à chaque émigrant, sans distinction de race, de nationalité ou de religion, une aide sociale efficace, soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres sociétés ou de particuliers qualifiés. En

outre, les bureaux des différents pays maintiennent entre eux une étroite coopération et collaborent avec d'autres organisations dans une quarantaine de pays. Ils se tiennent également au courant de tous les changements qui se produisent dans les lois ou les conditions relatives à l'émigration. Enfin, leur administration centralisée et leurs méthodes uniformes de travail leur permettent d'agir rapidement et avec succès.

Il va sans dire pourtant que, suivant les conditions de tel ou tel pays, le travail n'est pas tout à fait le même partout. On peut s'en rendre compte en lisant la brochure éditée après la Conférence de Genève, et dans laquelle ont été imprimés quatre des rapports présentés. Ces quatre rapports montrent quatre faces du problème. En effet, le rapport grec expose la situation d'un pays où se trouve une population de réfugiés; le rapport polonais, celle d'un pays d'émigration; le rapport français, celle d'un pays de transit; et enfin, le rapport américain, celle d'un pays d'immigration.

L'arrivée en Grèce de quelques centaines de mille de réfugiés y a causé, comme on sait, une grande détresse. Les premiers secours furent surtout fournis par des organisations étrangères, mais grâce à un travail intensif, aussi bien du côté grec que du côté étranger, de grandes améliorations sont survenues en ce qui concerne l'aide matérielle. Mais, dans un nombre surprenant de cas, pour arriver à une solution satisfaisante et durable, il faut l'aide d'un autre pays, et c'est alors que le service d'émigration entre en action. Le bureau d'Athènes est dirigé par Miss Doris Rayner, assistée de trois auxiliaires, dont une Grecque qui s'occupe particulièrement des cas concernant ses compatriotes, une Arménienne qui parle le turc, le grec et l'anglais aussi bien que l'arménien, et une Anglaise du Levant qui attend dans le port l'arrivée des bateaux, soit de jour, soit de nuit.

Ce qui rend la tâche difficile, c'est l'urgence du travail. En plus de la besogne prévue, il se présente sans cesse des cas inopinés qu'il faut résoudre très rapidement. Ainsi, une femme arrive au bureau vers 4 heures de l'après-midi, demandant un asile pour la nuit. S'il ne s'agissait encore que de cela! mais là-dessus on apprend que le mari de cette femme, parti depuis dix ans pour l'Argentine, fait depuis quelque temps des démarches pour la faire venir auprès de lui avec leur enfant. Il faut donc immédiatement se mettre en campagne pour leur aider à se procurer des papiers, à obtenir une autorisation du Département de l'Immigration d'Argentine, et enfin expliquer tout cela à cette femme. Une autre fois, on annonce tout à coup que 40 orphelins se rendent au Canada, arrivant de Corfou, et bien que le travail prévu pour ce jour-là soit déjà plus que suffisant, il faut encore trouver le temps de recevoir, de loger et de nourrir 40 petits garçons. En deux jours, il faudra que leurs papiers soient en règle, leurs vêtements lavés et eux-mêmes baignés et rembarqués, après que les autres passagers aient été intéressés à leur sort.

En Pologne, l'émigration a toujours existé. La surpopulation en est la cause principale, et si la densité a quelque peu diminué à la suite de la guerre, d'autres facteurs sont venus aggraver la situation. Une crise financière très aiguë empêche le développement de l'industrie et condamne au chômage un grand nombre d'ouvriers. Avant la guerre, beaucoup d'intellectuels passaient en Russie, ce qui n'est plus possible actuellement, tandis qu'au contraire un demi-million au moins de Polonais ont été rapatriés de Russie. La situation du pays s'améliore, mais l'immigration continuera d'exister. Le gouvernement l'a bien compris et en a conclu à la nécessité d'organiser cette émigration. Il est aidé dans sa tâche par un certain nombre de sociétés nationales et par le Service international d'Emigration. Durant les premières années de l'activité de celui-ci, la plupart des émigrants se rendant aux Etats-Unis, il fallait s'occuper de leur procurer les papiers nécessaires, acheter leurs billets, les recommander à des personnes sûres, ou s'assurer qu'ils seraient attendus au port d'arrivée. Mais depuis la nouvelle loi américaine sur l'immigration votée en 1924, bien peu d'émigrants peuvent partir; aussi, le travail du Bureau polonais, dont la directrice est M^{lle} Jeanne Kossak, consiste surtout à s'occuper des familles séparées. Un grand nombre de femmes restées en Pologne recherchent leurs maris aux Etats-Unis. Ces hommes, partis avec l'intention de faire venir leur famille sitôt

qu'ils seraient établis, en ont été empêchés par la loi de 1924; et, effrayés par les difficultés et par l'idée d'attendre une réunion pendant plusieurs années, ils abandonnent leur projet. En général, il est souvent possible, grâce à la coopération du Bureau polonais avec celui d'Amérique, de remettre ces familles en relation, en donnant des nouvelles de sa famille au mari, et en le persuadant d'envoyer de l'argent au pays pour les siens. Puis, tandis qu'on l'aide aux Etats-Unis à faire les démarches nécessaires pour réunir la famille, en Pologne, on s'occupe de la femme et des enfants. Ce problème d'abandon de famille est l'un des plus difficiles à résoudre, surtout en raison de la forte proportion d'illettrés que l'on trouve en Pologne; et cependant le Service d'Emigration a pu empêcher un bon nombre de ces désertions.

Le Service international d'Emigration a en France trois bureaux: un à Cherbourg, un à Marseille et un office central à Paris. La tâche de ce bureau est double: d'une part centraliser tout le travail de la France, et d'autre part s'occuper des émigrants habitant Paris et les environs. Le rapport français, que nous avons sous les yeux, a été fait par Mlle Bousseiller, secrétaire du Bureau de Marseille. C'est donc surtout de ce qui se passe dans ce port qu'elle parle. L'activité de ce bureau est très variée. Il s'occupe des passeports, des autorisations d'entrée, des certificats de toutes sortes exigés par les lois des différents pays avant qu'un visa puisse être obtenu. Les Etats-Unis, le Canada et la République Argentine ont des lois d'immigration très sévères. A ces exigences viennent s'ajouter celles concernant les illettrés, les malades, etc. En effet, à l'exception de la France, tous les pays refusent les immigrants atteints de maladies contagieuses, alors que la France laisse entrer même ceux qui sont atteints de trachome et de tuberculose; aussi semble-t-il quelquefois que la question santé prime toutes les autres!

Le Bureau américain, lui, dirigé par Miss Mary Hurlbutt, est tout à fait différent des précédents. Bien que très important, son travail se fait presque uniquement par correspondance et plusieurs centaines de lettres en partent chaque jour. Bien qu'il y ait en Amérique environ 30 millions d'habitants nés à l'étranger ou de parents étrangers, le travail social est, en effet, très intense dans ce pays, où des milliers de sociétés s'occupent des immigrants. Rien que dans l'île d'Ellis, on compte 19 organisations. Il était donc inutile que le Service d'Immigration vint faire à double un travail déjà très bien organisé. Mais ce qu'il a fait, cela a été de collaborer avec toutes ces institutions et de leur procurer le lien international qui leur manquait.

Si le Bureau américain est, lui aussi, préoccupé par le problème de la séparation des familles, dont l'effet moral est

très mauvais, il est deux autres problèmes qui l'intéressent tout particulièrement, et à la solution desquels il voudrait travailler: celui de la déportation et celui de l'entrée illégale. Selon le rapport publié en 1925, durant les 11 mois précédents, 35.000 personnes avaient été déportées. C'est un chiffre effrayant, surtout si on le compare au petit nombre de personnes entrées. La misère, l'ignorance, l'immoralité sont des causes de déportation; mais la cause la plus fréquente est l'entrée illégale. Qui n'a vu les infortunés reconduits au navire qui doit les ramener, ne peut réaliser toute la misère qu'implique la statistique de la déportation. La loi prévoit que les déportés doivent être ramenés dans leur pays d'origine, mais jusqu'ici aucune recherche n'a été faite pour savoir jusqu'à quel point cette loi est observée.

Le problème de l'entrée illégale ne préoccupe pas moins le Bureau américain. C'est devenu une affaire très profitable que de faire passer la frontière en contrebande à des émigrants, et dernièrement, un nombre croissant de femmes et d'enfants ont été arrêtés en flagrant délit. Cette pratique est dangereuse, car les gens qui font ce trafic sont de mauvaise réputation; en outre, les gardes à la frontière sont armés, et dans la plupart des endroits il n'existe aucun local convenable pour y détenir des femmes. Enfin, même si l'immigrant réussit à passer la frontière sans encombre, il est exposé à être arrêté et déporté à tout instant. Le Bureau américain a déjà prévu une étude sur la déportation, et il espère, d'accord avec la branche canadienne, entreprendre d'ici un an ou deux une étude sur l'entrée illégale.

C'est ainsi que, grâce à un grand effort commun, on verra diminuer et, espérons-le, disparaître, toutes les souffrances qui accompagnent presque toujours l'émigration. Mais ce qu'il faudrait, c'est aller plus profond encore et détruire les causes qui produisent l'immigration.

JEANNE PITTET.

Carrières féminines

La formation professionnelle pratique et technique des tailleuses en Suisse

Selon le dernier recensement fédéral du 1^{er} décembre 1920, il y avait à cette date et pour toute la Suisse, 7797 apprenties tailleuses pour dames. Il est à présumer que ce chiffre a quelque peu diminué depuis lors, la profession ayant souffert de la concurrence toujours grandissante de la confection; rien que dans le canton de Zurich, par exemple, le nombre des apprenties tailleuses a fortement baissé depuis trois ans.

Quatre silhouettes de femmes

I. LA REINE SANS COURONNE DE LA MÉSOPOTAMIE

C'est ainsi que l'on avait surnommé Miss Gertrude Bell, la célèbre exploratrice anglaise, archéologue et diplomate, qui vient de mourir à la tâche, entourée du respect d'un pays tout entier.

Fille d'un baron de l'acier, Gertrude Bell, après ses études universitaires, se spécialisa dans l'archéologie et passa dès lors la majeure partie de sa vie en Orient. Très imbue de la supériorité des Britanniques, elle désirait voir cette supériorité s'étendre en Mésopotamie, et se rendit bien compte de la menace de l'impérialisme allemand dans les régions mêmes où son rêve évoquait la domination de l'Angleterre. La connaissance, non seulement de la langue des Arabes, mais encore de la plupart des idiomes en usage dans les tribus, ses observations politiques et économiques, son activité constante, sa vie même, Gertrude les mit au service de son pays. On peut réaliser la valeur de son action en Mésopotamie en apprenant que, bien avant que la guerre mit aux prises Anglais et Allemands, la tête de Miss Bell était mise secrètement à prix par le gouvernement de Guillaume II.

Quand la guerre éclata, la jeune archéologue revenait d'une expédition dans le désert arabe et recevait la médaille d'or de la Société royale de géographie. Elle avait à son actif, outre son service auprès du Foreign Office, des livres fort remarquables d'archéologie ou de voyage. Le gouvernement anglais l'enrôla, en

1915, dans une division de l'armée, avec le grade de capitaine. Et on lui assigna comme poste une portion du territoire de la Mésopotamie, où elle fut détachée avec une armée qui, pendant deux ans, défendit une douzaine de fronts à la fois pour sauvegarder la route des Indes au travers des vallées du Tigre et de l'Euphrate.

Quand il fallait s'assurer de la fidélité d'un chef de tribu, gagner l'alliance d'un sheik bédouin, obtenir des renseignements politiques ou militaires, Gertrude Bell partait tranquillement pour des destinations dont elle savait garder le secret. On raconte que, durant la période où l'armée allemande occupa Bagdad, elle pénétra dans cette ville, habillée comme une Arabe, et y séjourna assez de temps pour recueillir des informations précieuses.

Après l'armistice, elle resta à Bagdad, d'abord en qualité de membre du Bureau arabe qui, en coopération avec les autorités militaires, assura l'administration provisoire de la Mésopotamie. Plus tard, en 1920, quand la Grande-Bretagne, acceptant de la Société des Nations le mandat sur la Mésopotamie, travailla à former le nouveau petit royaume de l'Irak, Miss Bell devint la secrétaire et la conseillère du haut Commissaire; jusqu'à sa mort, elle fonctionna comme Egérie gouvernementale. C'est elle qui assura les relations entre le nouveau roi de l'Irak, l'émir Faïçal, et la Résidence britannique. Une photo américaine représente Faïçal dans la cour de son palais et tenant en laisse une panthère. Le texte ajoute aux titres du roi celui de « protégé politique de Gertrude Bell ».

Miss Bell était une femme mince et élégante, aux cheveux gris,